

municipalités: les terrains ne relevant pas actuellement de la propriété privée devraient être transférés à la municipalité.

Vu le peu de temps qui me reste—je vois que c'est cinq minutes seulement à peu près—je vais passer brièvement en revue les autres questions que j'aimerais signaler à la Chambre. M. Drury propose—ce qui est un des éléments d'importance première pour nous élus fédéraux—des réorganisations profondes à l'échelon fédéral. Il recommande la création d'un portefeuille ministériel des relations fédérales-provinciales-territoriales. En fait, il y avait un ministre des relations fédérales-provinciales il y a quelque temps. Personne n'a été nommé pour le remplacer. Au lieu que ce soit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui soit responsable de l'application de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest ce devrait être ce ministre fédéral. C'est à lui que le commissaire des Territoires devrait rendre compte en attendant.

● (1720)

Il pense que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait renoncer à s'occuper du nord du Canada, devenir le porte-parole auprès du cabinet des autochtones du Canada et que ses responsabilités concernant le développement du nord soient transférées au service gouvernemental concerné. Bien entendu, on pourrait confier certaines de ces responsabilités au gouvernement des Territoires, comme par exemple l'exploitation des gisements de pétrole, de gaz et de minerais. Ne serait-il pas logique de les confier au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? N'est-il pas logique que la responsabilité des principales entreprises de travaux publics incombe au ministère des Travaux publics? N'est-ce pas là sa raison d'être? De même, ne serait-il pas logique que les questions d'environnement, d'agriculture, etc. soient confiées au service compétent?

J'aimerais parler du transfert des domaines qui relèvent de l'autorité fédérale et que l'on devrait en toute honnêteté et de plein droit transférer au gouvernement territorial. Je veux parler des domaines d'intérêt provincial comme les forêts, l'environnement, l'agriculture, la pêche en eau douce et la justice. On devrait avoir un procureur général à nous au lieu de dépendre du procureur général du Canada. De même, il y a des problèmes ouvriers, certains problèmes de santé à régler, des questions concernant les eaux territoriales et le logement. Ce transfert pourrait s'effectuer facilement et sans préjudice. M. Drury a abordé les problèmes concernant l'enseignement et le logement dans le nord.

Le transfert des terres et des ressources constitue également une autre question très importante. Si, dans cette région du pays, nous ne pouvons contrôler nos terres et nos ressources, nous n'aurons jamais les revenus nécessaires pour accéder au statut de province. A titre provisoire, le gouvernement fédéral pourrait transférer l'administration des terres, sinon leur propriété. Nous pourrions établir un régime de partage des revenus tirés des ressources prévoyant, à titre provisoire, encore une fois, un plafond des revenus allant à la population des

Territoires du Nord-Ouest

territoires. Au-delà de ce plafond, les revenus pourraient être partagés à parts égales ou autrement avec le gouvernement fédéral.

Ces questions de terres sont extrêmement importantes. Il faut que le pouvoir exécutif du gouvernement des territoires soit plus fonctionnel. A l'heure actuelle, le commissaire, qui est en même temps le président du prétendu cabinet, est un fonctionnaire fédéral. Cet arrangement ne fonctionne tout simplement pas. A titre provisoire, le commissaire pourrait devenir un représentant du gouvernement fédéral, au lieu de n'être que l'employé d'un ministère. Ses fonctions doivent évoluer pour devenir un jour celles de lieutenant-gouverneur. Le conseil exécutif des gouvernements des territoires doivent évoluer pour devenir de véritables cabinets du genre provincial.

M. Drury a fait un certain nombre de recommandations financières très importantes, mais je ne puis en exposer beaucoup dans les 60 secondes qui me restent. Il recommande en gros que les territoires négocient les questions financières avec le gouvernement fédéral à peu près de la même façon que les provinces. Ils ne devraient pas recevoir des subventions de fonctionnement. Ils devraient participer au régime de péréquation et au programme de stabilisation du revenu. Ce sont là quelques-unes des très importantes propositions que l'on trouve dans ce rapport. M. Drury a fait du bon travail. Il nous montre la voie. Tâchons maintenant d'avoir le courage de mettre en œuvre quelques-unes de ces recommandations.

Des voix: Bravo!

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de la motion n° 15 inscrite au nom du député de Western Arctic (M. Nickerson), où nous pouvons lire notamment ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport . . .

Il s'agit du rapport Drury. Le député devrait se demander s'il sert vraiment la cause qu'il a défendue à la Chambre cet après-midi.

Comme il nous a fait part de ses opinions à ce sujet, opinions que je partage avec lui ainsi, je crois, que tous les députés, je m'étonne qu'il choisisse cette méthode pour réaliser ses souhaits. Si la Chambre adoptait cette motion, je crois que cela irait tout à fait à l'encontre de l'autorité qu'il cite, le rapport Drury. Contrairement à ce que le député vient de laisser entendre, de bonne foi, j'en suis sûr, le rapport reconnaissait qu'il n'y avait pas de consensus quant à la nature ou à la forme des changements à apporter. Telle est la conclusion que le député n'a pas mentionnée cet après-midi, à savoir qu'il n'y avait pas de consensus sur la question dont nous parlons. Le rapport a suggéré un tas de bonnes idées et fait un tas de propositions et de recommandations concrètes dont je parlerai dans un instant. Mais il faut dire, avant tout, je crois, que le député de Western Arctic pourrait très bien faire le contraire de ce qu'il souhaite en persistant à demander à la Chambre de prendre la décision qu'il a préconisée cet après-midi.